

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 27 JUIN 2014 -

Etaient présents : Mme JAECK, M. GABILLIET, M. JOURDAN, M. KIYINDOU, Mme VELASCO-GRACIET, Mme ANDRE-LAMAT, Mme DINCLAUX, Mme EDWARDS, M. GARCIA, M. LAÜGT, M. RAIBAUD, Mme BARBEYRON, M. DUTHOIT, M. BENN, Mlle BERTHAULT.

Etaient représentés : M. BEYLOT, Mme BOUNEAU, M. GOZE, M. DUBERNET, M. CLABEAU, M. NOUTANG.

Etaient invités : représentant de M. le Recteur, M. DEMORTIER, Mme MENDIBOURE Agent Comptable.

Le président JOURDAN ouvre la séance à 9h25. Il informe les conseillers sur l'état d'avancement des travaux concernant la COMUE qui seront soumis à l'examen du CA lors de la séance du 4 juillet :

- 13 juin 2014 : avis favorable du comité technique de l'IEP
- 17 juin 2014 : avis favorable du comité technique de l'IPB
- 20 juin 2014 : approbation des statuts par le CA de l'IEP
- 23 juin 2014 : comité technique UPPA : avis défavorable
- 24 juin 2014 : comité technique CUEA : avis favorable
- 24 juin 2014 : approbation des statuts par le CA de la CUEA

I - Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mai 2014.

M. JOURDAN, après avoir invité les membres présents à formuler d'éventuelles demandes de modifications du projet de PV, propose ensuite de passer au vote :

Votants	: 21
Exprimés	: 21
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 21

➤ **Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 13 mai 2014.**



II - Election de la Vice-présidente des Relations Internationales.

M. JOURDAN propose Mme Ana-Maria BINET au poste de Vice-présidente des relations Internationales.

Mme BINET remercie les membres du Conseil d'Administration de la recevoir parmi eux.

Elle présente son parcours à l'Université de Bordeaux Montaigne. Nommée en 1996, en tant que Maître de Conférences en Etudes Lusophones, côté Portugal, elle s'est très vite engagée dans la vie de sa Section (appelée alors « département »), de son UFR (alors dénommé Institut d'Etudes Ibériques et ibéro-américaines), et par la suite dans celle de l'Université en général. Cet engagement lui a paru particulièrement important dans une discipline comme les Etudes Lusophones, fragile comme l'on sait et qui ne survivrait pas, à une forme de dilettantisme de la part de ses enseignants. Elle avait déjà expérimenté cette nécessité de donner beaucoup de son énergie pour la cause de l'enseignement de la langue et de la culture portugaise dans l'enseignement secondaire comme professeur agrégé de portugais, après avoir repris des études en France, où elle s'était installée suite à son mariage, à Lisbonne, où elle est née et où elle vivait. Dans la capitale portugaise, elle a suivi une licence en philologie anglaise et allemande à l'Université Classique, formation qui n'existait pas en France. Elle a obtenu ensuite une Maîtrise d'Anglais dans cette Université, puis la Maîtrise, le CAPES et l'Agrégation de portugais. Tout en étant enseignante dans le secondaire, parfois loin de chez elle (Cholet, Dax), elle a rédigé une thèse de doctorat, qu'elle a soutenue, en 1996, dans cette Université.

Elle a rapidement été élue membre titulaire du Conseil de son UFR jusqu' en 2010, et elle est redevenue membre élu du Conseil d'UFR élargi, celui de l'UFR de Langues et Civilisations.

Elle est également devenue Vice-présidente de feu la commission de spécialistes de Langues et Littératures Romanes de notre Université, de celle de Pau, et secrétaire de celle, pluridisciplinaire, de l'IUFM d'Aquitaine (ceci entre 1997 et 2004).

A partir de mars 2001, et jusqu'en mars 2008, elle est devenue membre, élue à deux reprises, du Conseil d'Administration. En même temps, elle a été membre rapporteur, puis Présidente, de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers de ce conseil, une expérience humaine et professionnelle très forte.

D'un point de vue **pédagogique**, elle a été responsable de la section LEA Portugais-Anglais, et représentante de celle-ci à la Commission pédagogique de l'UFR LE-LEA.

A partir de 2004, ayant soutenu son HDR, elle est devenue professeur des Universités, et actuellement responsable du Département d'Etudes Lusophones.

Elle a également été responsable de la préparation au CAPES de portugais, tant que le concours a existé dans cette discipline, c'est-à-dire, jusqu'en 2008.

Depuis 2007, elle est responsable de la Mention Licence Langues et Civilisations.

Pour ce qui est des activités liées à la **recherche**, elle a créé, en 2005, et dirige toujours le groupe de recherche lusophone G.I.R.L.U.F.I., actuellement une des composantes de l'EA AMERIBER (depuis 2011).

Entre 2007 et fin 2010, elle a dirigé l'EA LAPRIL et été membre du Conseil Scientifique de l'Ecole Doctorale.

Auparavant (entre 1997 et 2004), elle avait été membre du bureau de l'UMR TEMIBER et membre, jusqu'en 2005, du Centre de Recherches sur les Modernités Littéraires.



Depuis 2008, elle est membre élue du Conseil Scientifique et de la Commission de la Recherche, et, depuis 2013, responsable de l'AXE prioritaire « Ecrire, Représenter, Traduire ».

Ses recherches, et ses publications, sont centrées sur la littérature portugaise contemporaine et l'Histoire des idées (les mouvements messianiques dans la culture lusophone, le mythe de l'île, l'influence de l'ésotérisme occidental dans la littérature, l'utopie et ses constructions littéraires). Ces dernières années elle a dirigé trois projets internationaux, qui se poursuivent actuellement, sur le postmodernisme dans les littératures de langue portugaise (portant maintenant sur l'hypercontemporain), sur Vins et Identités, en collaboration avec l'ISVV, et sur les influences au Portugal de la présence musulmane du VIII^e au XIV^e siècle.

Elle a également dirigé et fait soutenir de nombreuses thèses et développé des relations (projets de recherche, co-tutelles, conventions) avec des Universités portugaises, brésiliennes et roumaines.

Expert auprès de l'AERES, elle a réalisé plusieurs missions d'évaluation pour cet organisme.

Dans le domaine des **relations internationales**, autres que dans le cadre de la recherche, elle est responsable des échanges ERASMUS de la Section d'Etudes Lusophones, et membre de la Commission des Relations Internationales depuis sa création, en 2010.

Ses activités au sein de cette Université l'ont donc toujours portée à prendre en compte et à s'intéresser à la dimension internationale de celles-ci. Une des conséquences qui lui semblent les plus heureuses de cette ouverture concerne la facilité de déplacement des jeunes en général, même s'il ne faut pas oublier tous ceux qui en sont encore exclus. Elle croit que jamais les jeunes ne se sont autant déplacés de par le monde, créant, il faut l'espérer, un réseau de contacts et parfois d'amitiés qui devraient les rendre plus tolérants et ouverts aux autres que les générations précédentes. Notre Université participe bien entendu de ce mouvement et y a sa part active. Nos étudiants bénéficient des mobilités sur programmes, surtout, mais pas seulement ERASMUS. Mais les enseignants et personnel administratif peuvent aussi en bénéficier, sans parler des accords universitaires, les co-tutelles, les projets de recherche internationaux, les stages à l'étranger : l'importance de la dimension internationale de nos activités est évidente. Ainsi, la visibilité de l'UBM passe-t-elle par une reconnaissance à l'échelle internationale, qui a aussi des répercussions certaines sur la façon dont nous sommes jugés et jaugés par les autres universités du site bordelais.

Elle considère que si nous constituons une plateforme de départ pour les pays d'Europe ou d'ailleurs, nous sommes aussi une terre d'accueil pour les nombreux étudiants étrangers qui séjournent chez nous, et dont il faut certainement alléger les difficultés d'installation.

En 2010, l'évaluation AERES soulignait encore le manque d'ouverture internationale de notre établissement. Beaucoup de chemin a été parcouru ces dernières années dans le sens d'une politique internationale plus dynamique et volontariste. Elle rend hommage à tous ceux qui y ont participé.

C'est bien dans ce sens qu'elle se propose d'exercer la fonction de vice-présidente déléguée aux Relations Internationales, en étroite collaboration avec la direction des Relations internationales, le Pôle Mobilité, le Pôle Coopération Internationale, ainsi que les différentes composantes de notre Université.

Mais surtout au **service** de tous ceux, étudiants, bien entendu, mais aussi enseignants et personnel BIATOS, qui font appel aux Relations Internationales pour concrétiser et réaliser leurs projets. Elle s'y engage, dans le même esprit de **service** qui a orienté le parcours qu'elle a eu l'honneur de présenter devant le Conseil d'Administration.

M. JOURDAN propose de passer au vote :



Votants : 21
Blancs : 6
Pour : 15

➤ Le Conseil d'Administration a élu Mme Anna-Maria BINET vice-présidente déléguée aux relations internationales

III - Nomination du Directeur PUB

M. JOURDAN dit que conformément au terme de l'appel à candidature lancé le 5 juin dernier, et comme suite à la consultation des enseignants-chercheurs membres du Comité de Pilotage chargé de travailler sur la mise en œuvre du projet de service des PUB, il demande l'avis du CA sur la candidature de Mme Dominique PICCO.

Mme JAECK demande qui était l'autre candidat.

M. JOURDAN répond qu'il s'agit de Mme Aurélia GAILLARD.

M. KIYINDOU demande le résultat des votes.

M. JOURDAN répond que traditionnellement on ne donne que le classement.

Mme JAECK se fait l'écho d'une inquiétude concernant l'avenir des PUB. Elle déplore le manque d'information autour de cette réforme.

M. JOURDAN dit qu'il faut distinguer la nomination de la directrice des PUB du Contrat d'Objectifs et de Moyens.

M. GARCIA signale l'existence d'un rapport d'activité annuel des PUB.

Mme VELASCO ajoute que le projet de service provisoire a été envoyé à l'ensemble des personnels enseignants de l'établissement en pièce jointe au mail générique adressé dans le cadre de l'appel à candidature.

Il propose de passer au vote :

Votants : 21
Blancs : 17
Pour : 4



➤ **Vu l'avis formulé par le Conseil d'Administration sur la candidature proposée, M. le Président annonce qu'il va réunir l'équipe présidentielle et qu'il informera le Conseil lors de la prochaine séance du résultat de cette consultation.**

IV - Demande d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'université Bordeaux Montaigne à la compositrice finlandaise Kaija SAARIAHO

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 21
Exprimés	: 21
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 21

➤ ***Le Conseil autorise le Président a engagé les démarches visant à délivrer le titre de docteur honoris causa de l'université Bordeaux Montaigne à la compositrice finlandaise Kaija SAARIAHO.***

V - COM UFR STC

Mme VELASCO indique que la présentation au CA de ce COM est l'aboutissement d'un travail de 2 ans qui a fait l'objet de nombreux échanges, navettes entre la composante et l'équipe de direction. Ce COM symbolise la volonté de rénovation du dialogue interne et la mise en œuvre de la conviction selon laquelle la réalisation des engagements et objectifs pris par l'établissement avec le Ministère dépend largement de la capacité de l'établissement à mobiliser et associer l'ensemble des composantes et des services sur les objectifs fixés qu'ils soient nationaux ou locaux.

Naturellement, ce COM consacre une place très importante à l'un des principaux objectifs du contrat en cours « Améliorer la réussite, réduire l'abandon, faciliter la réorientation ».

L'UFR s'engage à travailler sur l'identification du moment de l'échec des étudiants pour réduire l'abandon. La Commission de la Pédagogie de l'UFR sera chargée de faire des propositions sur les possibilités d'améliorer la réussite par des actions pédagogiques spécifiques (méthodologie du diagnostic et/ou de l'autoévaluation, heures de TD de remédiation, groupes de tutorat, travail sur la motivation par des sorties de terrain, par les UE PPE, par des actions sportives et culturelles...). Une attention particulière sera portée aux étudiants dont les moyennes par UE se situent entre 8 et 10.

L'UFR s'engage à réfléchir à l'opportunité de généraliser le contrôle continu renforcé, actuellement mis en œuvre pour la licence de géographie, à la licence Info-Comm. Il s'agit dès la fin de



l'année 2013/2014 de faire le bilan du contrôle continu renforcé mis en œuvre en licence de Géographie et Aménagement

L'UFR s'engage à développer les dispositifs d'accompagnement des redoublants (en lien avec les dispositifs déjà expérimentés en LEA). L'UFR STC envisage un travail avec les étudiants qui ont échoué au 1er semestre pour comprendre avec eux leur situation et éviter le redoublement.

L'UFR s'engage à participer activement aux projets de développement de l'utilisation de plateformes de formation à distance et de formation des enseignants aux dispositifs numériques. L'UFR STC a une tradition riche, au sein de son département ISIC, dans l'utilisation de plateformes numériques (Claroline et Moodle). Le C2i, piloté par un enseignant de l'UFR, utilise également ces dispositifs qui amènent à une approche pédagogique renouvelée.

De son côté, l'établissement s'engage également sur les points suivants :

- Attribution d'un ETP BIATS supplémentaire à la rentrée 2013
- Transfert d'une partie des recettes issues de la formation continue (50% de la recette de formation continue des stagiaires inscrits au sein de formations professionnelles et 10% de la recette de formation continue des stagiaires inscrits au sein de formations classiques)
- Engagement de stabilisation du budget des UFR jusqu'à la fin du contrat (le modèle de répartition des moyens UFR ne sera pas appliqué en 2015)
- Affectation, dans le référentiel horaire, de nouvelles modulations de service dédiées à l'accompagnement des redoublants et le suivi des étudiants en difficulté
- Rémunération de tutorat pour des étudiants en M2
- Travail conjoint avec la DSI et la direction de la scolarité avec accompagnement ciblé par l'IGE en charge du développement de Moodle recruté en juin 2014.

Mme LAMAT signale que le contrôle continu renforcé n'est pas adapté à tous les systèmes d'évaluation pédagogique.

M. BENN pose le problème du contrôle de l'assiduité basé sur des fiches de présence.

M. LAÛGT dit que l'université a mis en place un pointage des TD pour avoir des informations sur l'assiduité et l'ouverture de TP pour comprendre les phénomènes d'évaporation. Il a été proposé un contrôle systématique en TD. Les enseignants n'ont pas souhaité que cela soit institutionnalisé, la feuille de présence a été jugée inefficace.

Mme VELASCO souligne la diversité « culturelle » qu'il y a entre les départements.

Mme LAMAT propose la radiation d'un groupe de TD après des absences répétées.

M. BENN propose, plutôt que la mise en place d'une rémunération du tutorat, la valorisation de cet engagement par une note dans le cadre des AFP.

Mme VELASCO estime que c'est une idée intéressante qui doit être étudiée dans le cadre des réflexions pour le prochain quinquennal.



M. BENN est d'accord pour considérer qu'il faudra poser la question ultérieurement avec celle du rattrapage du contrôle continu renforcé.

Mme VELASCO précise que la loi prévoit obligatoirement une seconde session.

M. LAÜGT se félicite du résultat de ce travail enrichissant. Ce premier essai, qu'il qualifie de réussi inaugure une nouvelle forme de relation comme mode de dialogue entre les UFR et la présidence. Ce projet élaboré en bureau et initialement rejeté par le conseil d'UFR pour cause de manque de moyens, a été repris dans les réunions de bureau et a abouti à un document finalement adopté par le conseil d'UFR.

Mlle BERTHAULT souhaite que l'on mène une réflexion sur les étudiants dispensés d'assiduité.

Mme VELASCO répond que cela est prévu l'an prochain. Il s'agit d'un travail important qui doit prendre en compte en particulier ces étudiants en situation de précarité qui exercent des emplois non déclarés.

Mme CAILLOT ajoute que cela doit se faire en lien avec la FAD sur ce public.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 21
Exprimés	: 21
Abstention	: 0
Contre	: 3
Pour	: 18

➤ Le Conseil approuve le Contrat d'Objectifs et de Moyens de l'UFR STC.

VI - Projets de service de la Direction de la Recherche

M. JOURDAN dit que le projet de service de la Direction de la Recherche se distingue par sa polyvalence liée aux trois pôles d'activité qui la composent. Elle se trouve ainsi amenée à participer à l'ensemble des axes du contrat quinquennal :

- l'axe 2 dédié à la recherche qui doit rester un axe majeur,
- mais aussi l'axe 1, lié à la mission de formation de l'université, qui concerne les activités de l'école doctorale
- et enfin l'axe 3 qui traite de la gouvernance et de l'optimisation des ressources

Sur l'axe 2, la première orientation porte sur la volonté de conforter la structuration de la recherche et de développer des synergies internes et externes. Pour ce faire, l'Université Bordeaux



Montaigne a décidé de mettre en place une politique scientifique d'établissement (PSE) afin de soutenir des thèmes forts et transversaux, mais aussi des recherches émergentes. Cette volonté est illustrée par la comparaison du montant du BQR 2007/2010 (128 325 €) par rapport aux crédits mobilisés en 2011 pour la PSE 2011 (250 000 €).

Parmi les actions déjà amorcées, on distinguera la mise en œuvre d'appels d'offres spécifiques, liés à la politique scientifique d'établissement, dont les calendriers ont été stabilisés pour faciliter le travail des porteurs de projets.

L'établissement demande à la direction de la recherche de suivre particulièrement la place et le poids des projets déposés dans le cadre des axes prioritaires de la PSE : Ville, nature et démocratie ; Ecrire, traduire, représenter ; Genre, corps, normes ; Humanités classiques et humanités digitales.

Dans le cadre de l'objectif visant à renforcer la visibilité de notre potentiel de recherche, la création d'un annuaire de la recherche, désormais opérationnel depuis juin 2013 doit désormais être complétée et densifiée par l'alimentation par chaque enseignant-chercheur. Sur cet objectif, l'établissement suivra le nombre d'enseignants-chercheurs ayant mis à jour leur fiche annuaire.

Dans le cadre de l'Idex, l'établissement se fixe comme objectif de mieux anticiper les réponses aux différents appels d'offres (professeurs invités, contrats doctoraux, prix de thèse, post-doc, PEPS, ...). A cette fin, la direction de la recherche a déjà entrepris un dialogue avec l'administration de l'IDEX et avec les porteurs du Labex. La Direction relaie et accompagne tous les appels d'offres de l'Idex.

L'établissement demande également à la direction de la recherche d'encourager les réponses aux différents appels d'offres en y incluant si possible des demandes de financement pour les doctorants, d'orienter les projets vers les appels d'offres adéquats et de diffuser les bonnes pratiques et faire connaître à la communauté les projets retenus et financés.

Sur le volet Formation, largement tourné vers la gestion de l'Ecole Doctorale, la Direction de la recherche examinera les modalités de mise en œuvre de l'engagement portant sur l'augmentation du nombre de financements proposés par l'établissement via notamment la recherche de financement externe (région, Idex notamment).

L'Ecole Doctorale mettra en œuvre une nouvelle procédure de classement des doctorants contractuels afin de substituer un véritable classement « établissement » des demandes de financement à la logique actuelle d'attribution d'un contrat par unité de recherche.

L'établissement et l'Ecole Doctorale conviennent d'inscrire les formations de l'ED dans une démarche de qualité :

- mise en œuvre d'un suivi des doctorants visant à réduire la durée moyenne de la thèse : généralisation du rapport annuel des doctorants
- élaboration d'une charte du directeur de thèse
- optimisation des formations proposées aux doctorants pour une fréquentation plus importante de ces étudiants
- délivrance d'un complément au diplôme
- ouverture d'une salle de travail dédiée aux doctorants au sein de la MSHA (dans l'attente de la livraison de la Maison de la Recherche)



Sur le volet Gouvernance, la Direction de la Recherche doit accompagner la gouvernance de la recherche à Bordeaux Montaigne et améliorer son organisation. Elle doit aussi veiller à ce que les procédures utilisées dans la gestion administrative et financière de la recherche soient optimisées et sécurisées. Elle devra enfin s'attacher à ce que le nouvel espace dédié à la recherche à Bordeaux Montaigne soit à la hauteur des attentes de toute la communauté universitaire.

Un des objectifs est de faire de la conférence des directeurs des équipes de recherche une instance de dialogue régulière avec des réunions mensuelles abordant des thèmes divers et ciblés, au cours desquelles l'information ne sera pas uniquement descendante.

Un statut du directeur d'équipe sera rédigé dans le cadre de la conférence des directeurs des équipes. Il devra préciser les missions attribuées et refléter l'importance du rôle attendu de ce poste.

Concernant les objectifs d'optimisation de la gestion financière, la direction de la recherche contribue à la mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier :

- Formalisation du circuit des conventions qui est actuellement non sécurisé,
- Renforcement de la qualité comptable des conventions, du suivi des conventions et notamment de celles qui nous lient à la Région Aquitaine et de l'analyse de l'exécution des dépenses des équipes
- Systématisation de la production de la fiche de déductibilité TVA

M. RAMBAUD ajoute qu'il s'agit de l'aboutissement d'un travail qui a un double objectif, tout d'abord l'appropriation du projet du service par la Direction de la Recherche et ensuite déterminer la place de la Politique Scientifique d'Etablissement dans la politique de recherche. Il informe le CA de la discussion, relancée à l'occasion de la démarche d'élaboration du projet de service, sur le positionnement de l'Ecole Doctorale. L'Ecole Doctorale est certes une composante de ce service mais elle est aussi un pôle administratif de la direction de la recherche.

M. JOURDAN précise que ce contrat d'objectif implique aussi une stabilisation des personnels de la Recherche.

Mme LAMAT regrette la façon dont a été créé l'annuaire de la recherche, ***en ignorant l'existence d'autres plate-formes comme HALSHS***. Ce gros travail a abouti à un outil mal géré. Elle souhaiterait un système plus performant.

M. RAMBAUD répond que ce projet qui est sur le point d'aboutir comprendra une base de données en lien avec l'annuaire de la recherche.

Mme LARGOUET dit qu'une enquête en direction des chercheurs sur ces pratiques sera réalisée. Elle traitera de la mise en ligne des travaux de recherche, du dépôt des publications, et du problème des archives institutionnelles. Il s'agit de données normalisées, mais il faut aller au-delà en s'appuyant sur des outils plus performants.

M. RAIBAUD évoque les modalités de fonctionnement de la plateforme HAL qu'il utilise pour enregistrer ses publications.



M. LARGOUET explique que HAL est une archive ouverte pluridisciplinaire qui est destinée au dépôt et à la diffusion d'articles scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, et de thèses.

M. LAUGT ajoute qu'il utilise également HAL depuis le début de sa carrière.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 21
Exprimés	: 17
Abstention	: 4
Contre	: 0
Pour	: 17

⇒ Le Conseil approuve le projet de service de la Direction de la Recherche.

VII - Information sur le projet de service des PUB.

M. JOURDAN dit que le projet de service des PUB, présenté au Conseil d'Administration, est le résultat d'un travail de plusieurs mois entre l'équipe de direction et celle de la direction des PUB. Ce projet de service a vocation à constituer la base d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens entre la direction de l'établissement et le service. Ce document prévoit un certain nombre de mesures à mettre en œuvre d'ici la fin de l'année 2014. L'une de ces mesures est la constitution d'un groupe de pilotage composé notamment des collègues des PUB, de membres de l'équipe de direction et de représentants des commissions du CAC. Le futur directeur des PUB sera invité à participer aux travaux de ce groupe de pilotage qui a pour mission notamment :

- de préparer la révision des statuts
- de revoir la composition et le fonctionnement du comité éditorial en s'assurant de la représentativité de la recherche des disciplines et du monde éditorial
- de proposer une évolution de la politique générale des PUB
- de développer la politique d'édition de manuels universitaires, avec notamment la nomination d'un directeur des manuels
- de mener une réflexion sur la coordination des pratiques éditoriales des revues scientifiques
- de proposer la fusion et/ou la création de collections (ou arrêt dans certains cas)
- de revoir les modes de dialogue avec les responsables de collections
- d'échanger à propos de la pratique de l'évaluation des projets éditoriaux incluant deux rapports, dont un nécessairement externe à Bordeaux-Montaigne, le directeur des PUB soumettant au Comité éditorial les manuscrits présentés par les directeurs de collection ou parvenus spontanément aux PUB
- de renforcer les partenariats avec les universités et établissements du site aquitain.



La composition du Comité de Pilotage est arrêtée sur la base suivante :

- Directrice des PUB
- Futur directeur/trice des PUB (nommée à partir du mois d'octobre)
- Responsable Administratif des PUB
- Secrétaire d'édition des PUB
- Vice-Président(e) du Conseil d'Administration
- Vice-Président(e) recherche
- Chargé de mission PSE
- Deux représentants de la Commission de la Recherche
- Deux représentants de la Commission Formation et Vie Universitaire
- Directeur Général des Services
- Direction des Affaires Financières
- Cellule d'Aide au Pilotage

L'assistante juridique et l'assistante en gestion financière et comptable des PUB seront invitées à participer au comité de pilotage lorsque les sujets les concernant seront abordés. De même, lorsque le Comité de Pilotage examinera des questions relatives aux revues scientifiques, un représentant des directeurs de revue et un directeur de collection seront invités à participer aux travaux.

Ce comité de pilotage a vocation à disparaître dès lors que le travail confié sera abouti (environ décembre 2014).

Sur l'axe 1 du Contrat d'Établissement, les PUB devront renforcer la stratégie d'édition de manuels universitaires déjà mise en place. Un accent particulier sera porté sur les manuels de langues. Un directeur de collection des manuels sera nommé sur proposition du comité de pilotage.

Sur l'axe 2, relatif à la recherche, le projet d'établissement demande aux PUB de structurer leur activité autour de deux actions prioritaires :

- « suppression ou fusion des collections », l'objectif étant de proposer des collections fortement identifiées dans un champ disciplinaire ou de recherche (autour d'une quinzaine de collections), avec obligation d'une publication régulière (si possible au moins une par an) et de négocier des conventions avec les établissements.
- « création d'une nouvelle collection » en lien avec la PSE d'UBM sur l'ensemble des axes qui pourrait s'appeler « Transverses » ou « Transversalités ». Les PUB devront se rapprocher des responsables d'axe de la PSE et organiser des collaborations éditoriales.

Sur l'axe 3, relatif à la gouvernance, il est demandé aux PUB de poursuivre l'adaptation de leur activité et de leur communication aux évolutions techniques et économiques de l'édition scientifique.

En tant que composante d'UBM, les PUB continueront à solliciter prioritairement le PPI pour leur publication afin de définir les ouvrages qu'ils peuvent éditer (revues par exemple et ouvrages de petite taille).

Afin de consolider et de fiabiliser le système d'information, les PUB lanceront un projet en vue de faire évoluer leur logiciel de gestion (dépôt d'un projet auprès du comité de pilotage Système d'Information, en partenariat avec les autres presses universitaires dans le courant de l'année 2014).



Les différents bureaux des PUB devront être regroupés physiquement au sein de l'université ce qui permettra de mutualiser certains équipements. Le problème des surcharges des salles de stockage des livres devra être réglé, sous peine de mettre en danger le personnel.

Afin d'affiner la gestion financière, les PUB travailleront avec la Cellule d'Aide au Pilotage à l'évolution/adaptation du modèle de simulateur de rentabilité actuellement existant.

Enfin un plan de formation professionnelle sera construit pour le développement de l'activité.

Mme BARBEYRON, par rapport notamment aux questions relatives au développement des manuels, rappelle que les statuts des PUB les empêchent de pénétrer dans un domaine concurrentiel avec des opérateurs privés.

Mme JAECK pointe un défaut de politique générale sur un projet sans lignes de forces. Elle s'interroge sur le problème de la fusion des collections.

M. JOURDAN souligne les nombreux chevauchements observés parmi les 39 collections actuelles. Pour le moment, on en reste à quelque chose de général et la politique est à construire.

Mme VELASCO souligne qu'il ne s'agit pas d'une révolution mais d'une réorganisation à mener. Il y a une proposition de répartition des collections par discipline, avec des possibilités de dérogations.

Mme JAECK ajoute qu'il faut intégrer le débat sur la politique des manuels, les collections disciplinaires, avec ouverture éventuelle d'une collection transverse.

Mme VELASCO répond qu'il faudra respecter des étapes en consultant les Directeurs d'équipes, les Directeurs de Département et d'UFR.

Mme DINCLAUX signale qu'il n'y a pas lieu de se prononcer aujourd'hui.

M. JOURDAN signale qu'il s'agit d'un point d'étape qui n'appelle pas nécessairement un vote.

Mme LARGOUET regrette que le SCD ne soit pas associé à cette démarche. Elle se dit choquée qu'il n'y ait pas de demande de diffusion chez Cairn.

Mme BARBEYRON rappelle qu'il existe aux PUB des ouvrages et/ou revues diffusés via Revue.org et Cairn. On pourra bien sûr discuter de la diffusion en ligne dans le COM, mais une maison d'édition n'a pas vocation à diffuser gratuitement ses ouvrages. Ce sont les recettes générées par les ventes qui, pour partie, permettent d'éditionner de nouveaux ouvrages.

VIII - Rapport d'activité du Service Commun de Documentation.

Mme LARGOUET présente le rapport d'activité du SCD qui s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs définis au contrat quinquennal 2011/2015 de l'établissement :



- rendre plus lisible et plus accessible l'offre documentaire
 - o pôles documentaires
 - o pratiques documentaires unifiées et organisation des collections
 - o horaires d'ouverture
 - o volet immobilier
- contribuer à la réussite des étudiants
 - o offre documentaire
 - o formations documentaires
- participer à la valorisation de la recherche et développer l'offre numérique
 - o thèse électronique
 - o numérisation
 - o acquisition de ressources numériques pour la recherche

Les bibliothèques sont organisées dans le cadre du service commun de documentation de l'université. Elles ont été regroupées au sein de pôles documentaires disciplinaires à la fin de l'année 2012. Les UFR sont dotées d'une commission documentation, l'UMR Ausonius est dotée d'un conseil de bibliothèque. Ces commissions jouent un rôle important car elles contribuent à renforcer les liens entre la documentation et les besoins de la pédagogie.

Le SCD compte au 1^{er} octobre 2013 15,5 ETP de catégorie A / 15,1 ETP de catégorie B / 17,1 ETP de catégorie C. Il convient de rappeler cette année encore que le fonctionnement des bibliothèques repose sur de nombreux contrats aidés, qui nécessitent des efforts de formation importants et constants compte tenu de la durée limitée des contrats et des chantiers en cours.

La formation continue des personnels constitue un levier important afin d'adapter les compétences aux évolutions du métier et aux besoins du service. Elle constitue également un facteur important pour l'évolution professionnelle des personnels. Les formations sont donc favorisées et encouragées. Le SCD s'est engagé en outre dans la préparation du service et des personnels aux évolutions relatives aux nouveaux modèles d'organisation des données (web de données, open data) et aux changements des méthodes de catalogage. Il convient de noter que 60% de ces heures de formation ont été suivies par les personnels contractuels du service (1519h).

Sur le plan financier, on constate une baisse des crédits ouverts de 12% sur la période 2011-2013 (1 019 054 € en 2011 pour 894 451 € en 2013). Cette baisse s'explique par la fin des crédits liés au plan « Réussir en licence ». En moyenne, chaque année, le SCD reçoit près de 56000 € de la Région Aquitaine pour les acquisitions de documents numériques et les services d'appui aux bibliothèques. Les subventions allouées à la BIFA se montent à annuellement à 23400 € (7800€ alloués par la Ville de Bordeaux, le département de la Gironde et la Région Aquitaine).

On notera les efforts faits pour diminuer les dépenses de fonctionnement du service : 19% de baisse entre 2011 et 2013 afin d'allouer un maximum de moyens pour les acquisitions.

L'augmentation des dépenses de fournitures s'explique à partir de 2012 par le chantier de changement de classification et de réorganisation des collections qui amène à rééquiper les documents (changements d'étiquettes).



Les dépenses de reliure augmentent légèrement en 2013. Mais cette dépense ne permet pas de couvrir les besoins. La baisse des crédits amène à comprimer ces dépenses, alors qu'il conviendrait de disposer de moyens spécifiques pour maintenir notamment les collections du XIXe.

Il convient de souligner que certaines UFR soutiennent les acquisitions documentaires en allouant des moyens complémentaires, soit en ouvrant des crédits documentaires sur le budget de l'UFR, soit en opérant des virements sur le budget du SCD.

Les dépenses de documentation numérique augmentent d'année en année, en raison du développement des ressources proposées et de l'augmentation tarifaire pratiquée par les fournisseurs. La recherche soutient cette dépense en allouant une subvention annuelle de 12000 €. La dépense documentaire gérée par le SCD représente 84% de la dépense documentaire de l'université sur 2011 et sur 2012 et 83% en 2013.

Sur le volet des locaux, globalement, les bibliothèques se trouvent plutôt en situation d'attente en matière de réhabilitation de leurs locaux du fait de l'Opération Campus en cours, qui amène à différer certains travaux. Ces opérations sont une nécessité et parfois une priorité si on considère les nombreuses entrées d'eau constatées à la BU Lettres, ou bien encore celles constatées à la bibliothèque Henri Guillemin (Infiltrations d'eau de pluie sur les 3 niveaux).

Le projet d'une opération de réhabilitation/extension de la BU opération a été inscrite dans le Plan Campus, pour un montant chiffré en 2006 à hauteur de 13,35 M€ (3,35 M€ de réhabilitation et 10 M€ d'extension – 2 fois 2500 m²). Au terme des dernières études, le coût des travaux nécessaires pour la réhabilitation qui devient une véritable urgence, à la fois pour assurer des conditions de travail « normales » pour les personnels et les publics et pour garantir la sécurité des collections (nombreuses entrées d'eau), a été estimé selon 3 niveaux de réhabilitation. Pour un niveau moyen de réhabilitation et une surface de 4200 m² les moyens nécessaires sont chiffrés à hauteur de 21 M€. L'enveloppe de 13,35 M€ permet quant à elle une extension de 1565 m² SHON. Les 1500 m² d'extension pourraient alors être consacrés en priorité à l'extension du hall et à la BIBOP (200 places), la réhabilitation bâtementaire constituant quant à elle une urgence.

Le projet de « bibliothèque de langues » approuvé par le conseil d'administration du 8 juillet 2011 a été redimensionné afin de tâcher de trouver une possibilité spatiale de regroupement des collections des bibliothèques de LE-LEA, bibliothèque d'espagnol, bibliothèque d'allemand et CADIST. La bibliothèque Henri Guillemin resterait dans ses locaux actuels et il conviendrait alors de trouver 1859 m² d'espaces situés en proximité d'Henri Guillemin afin, si possible d'organiser des communications et de proposer 206 places de travail (reconduction de l'existant).

En complément de ces projets documentaires immobiliers, et pour trouver les moyens en équipement, il a été envisagé de faire évoluer les pôles documentaires vers le concept de « Learning centre ». La demande a été évaluée en concertation avec la DSI et intégrée dans une fiche projet « université numérique » du prochain CPER. Elle vise à doter les pôles documentaires (BU, bibliothèque de langues, pôle documentaire STC) des équipements mobiliers et informatique nécessaire à la pédagogie et à la réussite des étudiants.

Sur le volet des acquisitions, les acquisitions de livres imprimés de langue française progressent légèrement. On peut également souligner la poursuite du développement de l'offre numérique en 2013. On soulignera le soutien apporté par des crédits recherche (12 000 €) qui



permettent de souscrire l'abonnement à la Ressource « Muse » et la participation de l'UMR Ausonius pour l'acquisition des ressources de l'éditeur BREPOLIS.

Les acquisitions sont effectuées dans une logique de complémentarité entre les collections papier et les collections numériques, sur la base d'un travail collectif mené par les équipes du SCD.

Sur le plan de la réorganisation des collections, les bibliothèques de l'université ont engagé en 2011 le vaste chantier de réorganisation des collections. L'harmonisation des pratiques a été initiée avec le changement de classification et l'équipement unique des livres.

Cette réorganisation entraîne également un transfert des collections. La 1ère phase liée aux transferts de collections a été mise en œuvre et terminée en 2013. Elle a concerné 10 000 documents (exemples : 5 000 documents de littérature générale et comparée et de littérature francophone d'H. Guillemin transférés à la BU, 5 000 documents de la BU complétant les collections d'anglais d'H. Guillemin). La 2ème phase des transferts de collections (20 000 volumes environ) se déroulera sur la période mai-juillet 2014.

Ces opérations d'ampleur amènent les équipes du SCD, en association avec les enseignants, à engager un travail de fond sur les collections, à les désherber quand c'est nécessaire (Cf. document « politique concernant les dons sortants ») et à procéder à des achats soit pour remplacer les livres abimés soit pour compléter des lacunes.

Dans le cadre de la réflexion engagée par le ministère sur l'évolution des missions du réseau des CADIST, une analyse et une mise en perspective du CADIST « langues, littérature et civilisation d'Amérique latine et d'Afrique lusophone » ont été réalisées :

- un CADIST au périmètre vaste concernant 21 pays d'Amérique latine et 5 pays pour l'Afrique lusophone couvrant les champs disciplinaires des langues, littératures et la civilisation.
- un fonds de près de 46000 documents physiques, 335 titres de périodiques, une revue numérique « SUR » (archives) + un bouquet de revues numériques (PRISMA)
- une activité centrée principalement sur l'activité d'acquisition de documents physiques (périodiques et monographies imprimés, DVD et une charge de traitement documentaire importante pour un établissement de taille moyenne
- un budget limité si on tient compte du périmètre à couvrir
- une politique d'achat déterminée par les chercheurs (comité d'acquisition) basée en partie sur les projets de recherche

Sur la question des horaires d'ouverture, on ne note pas d'évolution sur l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques. La salle commune BU Droit/BU lettres (BiBOP) inscrite dans l'opération campus constitue une perspective qui permettra d'offrir des services élargis.

Le regroupement des bibliothèques constitue également une solution pour améliorer les services et les horaires d'ouverture.

En 2013, l'ensemble des bibliothèques intégrées de l'université propose 1203 places de travail, constituées essentiellement de places individuelles. Hormis la bibliothèque Henri Guillemin, qui dispose de salles de travail en groupe (total de 38 places), aucune bibliothèque de Bordeaux Montaigne n'offre la possibilité aux étudiants de travailler à plusieurs, sans que cela ne nuise au travail individuel.



Pour pallier l'absence de salles de travail en groupe, des espaces plus conviviaux ou modulables sont progressivement redéfinis à la BU Lettres (tables ovales du 2e étage, tables mobiles du 3e étage ouest). L'année 2013 a cependant vu l'amélioration des conditions d'accueil et de travail.

L'analyse des emprunts confirme la légère diminution des emprunts de documents physiques compensée par la hausse des usages de la documentation numérique.

Globalement, l'activité de prêt entre bibliothèques augmente tant dans l'activité de fournisseur que de demandeur.

La formation documentaire constitue un axe essentiel dans l'activité du SCD, car elle est considérée comme contribuant à la réussite des étudiants et elle permet que les ressources acquises soient utilisées au mieux.

Ces formations ont trouvé une légitimité accrue avec la nouvelle offre de formation élaborée dans le cadre du contrat quinquennal 2011-2015 : les formations sont intégrées aux maquettes en L1 et en M1. En 2013/2014, 92% des étudiants de L1 et 53% des étudiants de M1 ont été formés.

Pour les doctorants, l'offre de formation est élaborée depuis de nombreuses années avec l'école doctorale et le soutien de l'URFIST.

Enfin, sur le volet numérisation et projets de recherche, le SCD poursuit son activité dans le domaine de la numérisation qui se déploie au service des « humanités digitales » pour la recherche. Plusieurs actions/coopérations se sont poursuivies ou ont connu un début de réalisation en 2013.

La bibliothèque numérique (1886.u-bordeaux3.fr) a ouvert en décembre 2012. La bibliothèque numérique a été moissonnée par Gallica en 2013 et les données y sont donc désormais signalées et accessibles. Cela permet de doubler le nombre de visites mensuelles sur le site « 1886 ». Sur 2013, le mois de septembre a été le meilleur mois de 1886 depuis son ouverture avec plus de 1400 personnes ayant visité le site.

La gestion des thèses s'effectue en étroite collaboration entre l'école doctorale et le SCD. Pour mémoire, les rôles se répartissent ainsi :

- La gestion des sujets de thèses est effectuée dans l'application STEP par l'école doctorale
- Les sujets de thèses sont signalés automatiquement dans le portail <http://www.theses.fr/>
- La gestion du dépôt électronique et la mise en ligne des thèses sont effectuées par le SCD via l'application STAR

La modernisation et l'évolution des outils informatiques des bibliothèques s'inscrivent dans le cadre du projet de système d'information documentaire qui a été initié au plan interuniversitaire en 2011.

Le système d'information documentaire (SID) se décompose en 3 briques logicielles :

- brique 1 : interface de recherche documentaire : Babord+ (achevé au 1er semestre 2012)
- brique 2 : outil de gestion des ressources numériques : ERMS (electronic resource management system) – solution déployée en 2013
- brique 3 : système de gestion de bibliothèque (projet SGBM)

En juillet 2013, le comité de pilotage du système d'information documentaire du site universitaire de Bordeaux a validé l'adhésion du site bordelais au projet SGBM. Ce projet national



SGBM « Système de Gestion de Bibliothèque Mutualisé » a été initié en 2012. Il vise à conduire les études fonctionnelles et le dialogue compétitif permettant aux établissements de disposer des solutions de ré-informatisation adaptées au contexte de la gestion de documents imprimés et numériques et à leur intégration dans les systèmes d'information des établissements.

Ce dossier, qui constitue un enjeu important pour l'établissement, aussi bien en termes de politique documentaire de site et de maintien des services unifiés à offrir aux publics qu'en termes d'impact sur le service (migration de données, formation des personnels), s'inscrit dans le contexte institutionnel de la fusion de 3 universités bordelaises et de l'intégration du département documentation à la direction de la documentation de l'Université de Bordeaux.

Face à ce contexte et aux enjeux, s'il devient d'autant plus nécessaire d'avancer sur les termes d'une convention relative à la coopération documentaire du site, il conviendra également de trouver les modes d'organisation qui permettront à UBM de continuer à offrir le niveau de services que les utilisateurs attendent tout en lui garantissant le pilotage et la maîtrise des projets et de la gestion des outils informatiques ensuite .

M.BENN évoque le problème des horaires d'ouverture des bibliothèques.

Mme LARGOUET reconnaît que la demande étudiante est forte pour élargir les horaires et offrir des salles de travail avec de la documentation.

M. JOURDAN remercie Mme LARGOUET pour la qualité de son intervention. Il propose de passer au vote :

Votants	: 21
Exprimés	: 21
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 21

➤ Le Conseil approuve le rapport d'activité du Service Commun de Documentation.

IX - Intégration de la Bibliothèque Franco-Allemande et modification induite des statuts du SCD.

M. JOURDAN rappelle que la Bibliothèque franco-allemande (BIFA) a pris la suite de la bibliothèque du Goethe Institut, bibliothèque qui a fermé en 2005. La BIFA a ouvert en octobre 2006, grâce à la volonté et à l'engagement des acteurs locaux que sont d'une part les collectivités territoriales : Ville de Bordeaux, Département et Région et d'autre part l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux3, qui se sont accordés pour la maintenir dans son lieu : le cours de Verdun.



Gérée par le SCD, depuis 2007, la bibliothèque ne disposait toutefois pas du statut de « bibliothèque intégrée » du SCD. Le conseil documentaire du 3 décembre 2013 a approuvé l'intégration de la bibliothèque.

Il propose de passer au vote :

Votants	: 21
Exprimés	: 21
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 21

➤ Le Conseil approuve l'intégration de la Bibliothèque Franco-Allemande et la modification induite des statuts du SCD.

X - Procédure de dons sortants autorisant notamment le don des livres retirés des collections à des associations étudiantes.

Mme LARGOUET dit que si l'actualisation des collections documentaires de l'université s'inscrit dans une politique d'acquisitions continues, elle suppose également le retrait de documents obsolètes, abîmés et dégradés. Ces opérations dites de « désherbage » pratiquées dans toutes les bibliothèques permettent d'adapter la collection tant aux besoins de la communauté à desservir qu'aux possibilités de stockage qui sont, par définition, limitées.

La procédure présentée a pour objet de définir le cadre du retrait des documents de l'université et le traitement mis en place. Elle inscrit ces opérations dans la transparence en portant régulièrement à la connaissance du conseil d'administration les dons sortants.

Les opérations de désherbage sont effectuées, en tant que de besoin, avec le concours des enseignants et tiennent compte des enseignements et des axes de recherche de l'université. Elles tiennent compte également de la conservation qui peut être organisée de façon partagée entre les bibliothèques.

Différents cas de figure concernant ces documents sont à considérer :

1. les documents matériellement trop usagés et abîmés dont le contenu est en adéquation avec les champs de formation et de recherche de l'université

Ces documents sont traités de la façon suivante, dans la limite des moyens alloués au SCD :

- mise au pilon avec, le cas échéant, rachat s'ils sont encore disponibles à la vente
- remise en état du document (reliure) s'ils ne sont plus disponibles à la vente.

2. les documents dont le contenu est obsolète ou n'est plus en adéquation avec les champs de formation et de recherche de l'université



Ces documents ont vocation à être proposés en don et sont qualifiés de « dons sortants » destinés à donner « une seconde vie » aux documents. Un cachet comportant la mention « retiré des collections » est alors apposé sur les documents.

Le conseil d'administration est tenu informé des dons sortants de documents et à cet effet, les éléments suivants sont portés à sa connaissance :

- la mention du(es) donataire(s) / statuts des associations bénéficiaires
- le descriptif détaillé des documents concernés

M. BENN demande s'il y aura des appels d'offre pour que les associations étudiantes puissent candidater.

Mme LARGOUET répond que l'opération sera réalisée en relation avec la DIVU.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 21
Exprimés	: 21
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 21

➤ Le Conseil approuve la procédure de dons sortants qui autorise notamment le don des livres retirés des collections à des associations étudiantes.

XI - Tarifs 2014/2015

M.JOURDAN présente :

-l'ensemble des tarifs « étudiants » ce qui permettra le paramétrage d'Apogée afin d'avoir une communication claire et officielle dès l'ouverture de la chaîne d'inscription.

-Les nouveaux tarifs de certification CLES/CLUB. Le changement principal de cette prochaine année universitaire porte sur l'alignement des tarifs proposés pour les étudiants hors Bordeaux-Montaigne sur ceux pratiqués dans le cadre des conventions (120 euros pour la formation à l'année). L'université préserve cependant un tarif spécifique pour tous les étudiants boursiers, quel que soit leur établissement d'origine.

Les tarifs du Prêt entre bibliothèques qui impliquent notamment gratuité de la fourniture des photocopies de documents, l'augmentation pour le prêt de document à l'extérieur en raison de l'augmentation des coûts de transport (9€) et le maintien du tarif actuel pour la fourniture de documents aux étudiants et enseignants-chercheurs d'UBM, l'université soutenant cette activité au service de la recherche



Il attire également l'attention du CA sur les tarifs proposés pour la gestion du colloque de la Fédération Internationale des Etudes Classiques qui se tiendra au mois d'août 2014. Ces tarifs constituent le premier acte de la démarche de régularisation d'une situation découverte par l'agent comptable de l'université et qui relève de nombreux dysfonctionnements internes : signature d'une convention de mandat de gestion par une personne qui n'avait pas compétence pour le faire, non-respect du cadre de la politique d'achat de l'université, suspicion de gestion de fait (notion qui désigne l'intervention sans habilitation de toute personne autre que l'agent comptable dans l'exécution des opérations relevant de la seule compétence de ce dernier).

Suite à la réunion des différents acteurs : UMR AUSONIUS , prestataire de service , DGS, DAF , AFFAIRES JURIDIQUES , Vice présidente CA et Agent Comptable, un bilan chiffré provisoire de cette opération a été dressé.

Un titre de recettes sera émis à l'encontre du prestataire afin de recouvrer les droits d'inscription perçus à tort par cet organisme ; un protocole transactionnel sera signé afin de mettre fin à la prestation commandée à Sud Congrès Conseil en violation des règles de la concurrence.

M. BENN demande des informations sur les raisons de la suppression du tarif spécifique des étudiants des autres universités du site.

Mme EDWARDS précise que le tarif de 120 euros pour le CLES/CLUB se justifie par l'ampleur et la qualité de la prestation fournie. Elle indique que prix moyen de la formation est de 300 euros par étudiant (calcul modèle économique 2013). Elle attire l'attention du CA sur le maintien du tarif spécifique pour les boursiers.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 21
Exprimés	: 21
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 21

⇒ Le Conseil adopte les tarifs 2014/2015.

XII - Sorties d'inventaire

Mme MENDIBOURE présente des sorties d'inventaire dans le cadre du marché n°2014.05 : Evolution cœur de réseau et réseau SAN pour une valeur de reprise 9 000 euros ht et une valeur nette comptable de 9 985,33 euros pour un montant total de sortie de 49 655,17 euros.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 21
---------	------



Exprimés : 21
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 21

⇒ **Le Conseil d'Administration valide des sorties d'inventaire dans le cadre du marché n°2014.05 : Evolution cœur de réseau et réseau SAN.**

XIII - Demandes de remises gracieuses

Mme MENDIBOURE informe le Conseil d'administration des demandes de remises gracieuses accordées par le Président dans le cadre de la délégation de pouvoir accordée par le CA. Ces remises gracieuses, portant sur 5 situations de trop-perçus de salaires, pour un montant total de 2 288 euros, 1 dossier de scolarité pour 55 euros et un dossier de DAEU pour 120 euros (situations précaires)

XIV - Demandes de remises gracieuses concernant un trop-perçu et des frais d'inscriptions au DEFLE.

Mme MENDIBOURE présente deux demandes de remise gracieuse portant sur :

- un trop-perçu sur salaires de 2 704 € brut, datant de décembre 2010, qui du fait du passage aux RCE en janvier 2011 n'avait pas été constaté comptablement. Elle note que celui-ci s'avère prescrit à ce jour compte tenu des règles de prescription applicables aux trop perçus.
- des frais d'inscription au DEFLE pour 1000 euros émanant d'une stagiaire en CAE qui malgré de multiples démarches et une situation très précaire n'a pu obtenir de financement pour l'obtention de ce diplôme.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants : 21
Exprimés : 21
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 21

⇒ **Le Conseil d'Administration validé deux demandes de remise gracieuse portant sur un trop-perçu et des frais d'inscriptions au DEFLE.**



XV - Conventions Relations Internationales.

M. JOURDAN informe le Conseil d'Administration des conventions de relations internationales signées par le Président, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs.

- Université d'Etat de MONTCLAIR USA : convention cadre de coopération universitaire et convention de mobilité étudiante (4 étudiants par semestre - départements Arts et Etudes anglophones)
- Université d'OKAYAMA JAPON : convention cadre de coopération universitaire et deux conventions de mobilité étudiante et enseignante
- Université d'HIROSAKI JAPON : convention cadre de coopération universitaire et convention de mobilité étudiante
- Université de SHERBROOKE Canada : convention de mobilité étudiante

XII - Questions diverses

M. JOURDAN informe le Conseil d'Administration du résultat du vote du Conseil d'Administration de l'UPPA qui vient d'adopter les statuts de la COMUE.

Mme LAMAT se faisant la porte-parole de M. GRANDJEAT pose le problème du fonctionnement de la Commission de la Recherche en formation concernant la gestion du dossier des CRCT.

M. JOURDAN répond que cela été à l'ordre du jour de la Commission de la Recherche restreinte. Les dossiers sont disponibles et il n'y aucune volonté d'opacité La prochaine fois, la procédure sera écrite clairement et les dossiers seront consultables à la DRH.

Mme LAMAT attire l'attention sur la faiblesse de l'instruction des dossiers étudiants présentés devant la section disciplinaire compétente à l'égard des étudiants, certains d'entre eux mettant les membres de la commission en difficulté.

M. JOURDAN répond que l'on avait affaire à des étudiants qui formaient une bande et reconnaît que sur les 17, 3 ou 4 étaient plus particulièrement impliqués.

Mme DINCLAUX dit qu'il s'agit de cas individuels.

Mme BERTHAULT signale que certains ne se connaissent pas entre eux.

Mme LAMAT ne se satisfait pas de cette réponse.

M. BENN ajoute que ces mesures sont inefficaces.



M. JOURDAN rappelle qu'il s'agit d'une véritable agression contre des collègues qui sont effondrés par le climat et la pression subis.

M. RAIBAUD souhaite que l'on qualifie les faits et que l'on vérifie s'il n'y pas d'attaque sexiste.

Mme LAMAT dit pour la deuxième session, il faudrait mettre en place une vraie session de rattrapage prenant en compte les questions d'assiduité.

M. BENN souligne qu'il faut prendre en compte les droits des étudiants dans le cadre de nos obligations de service public.

Mme BARBEYRON signale des mécontentements concernant la chartre graphique.

Mme VELASCO lui propose de prendre contact avec Mme FROUSTEY.

La séance est levée à 12h20.

Le président

Jean-Paul JOURDAN



M. JOUBERT rappelle qu'il agit dans le cadre de son mandat de médiateur et qu'il n'a pas de pouvoir de sanction.

M. BARBAUD souligne que son mandat est de médiation et qu'il n'a pas de pouvoir de sanction.

Mme LAFFAYE, pour la deuxième séance, a souligné que les deux parties ont accepté de participer au compte rendu de la médiation.

M. BERNARD souligne que son mandat est de médiation et qu'il n'a pas de pouvoir de sanction.

M. MATHIEU rappelle que son mandat est de médiation et qu'il n'a pas de pouvoir de sanction.

M. BERNARD rappelle que son mandat est de médiation et qu'il n'a pas de pouvoir de sanction.

M. BERNARD rappelle que son mandat est de médiation et qu'il n'a pas de pouvoir de sanction.

[Handwritten signature and notes]